

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU MARDI 06 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six février à 18H05, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 30 janvier 2024

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 29

Pouvoirs : 6

Secrétaire de séance : Marie Claude LAVIGNAC

Présents :

USTOM : Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable et adjoint administratif au DGS, Olivier LECLERCO, chargé de mission, recherche de mutualisation et de financements, Sabine OESTEREICH, assistante de Direction, Marien NAVAILS, comptabilité et marché public.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : DUVAL Viviane, FAURE Charles, THIBEAU Daniel, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de BOURDIER Christian), BOUCHON Bernard / **Communauté de communes de l'Entre**

Deux Mers : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, CAZADE Pascal, GRADIT Olivier /

Communauté de communes du Grand St Emilionnais : ALFONSO CHARIOL Agnès, MICHEL Fabrice (pouvoir de MIGUEL Garcia), LE GOUZOUGUEC Yannick /

Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean Pierre, REY Jean-Louis, LESGOUTIERES Alain /

Communauté de communes du Pays Foyen : GROSSIAS Mireille (pouvoir de ROBERT Pierre), MARGOUILLE Michel (pouvoir de PLAT Tristan), MAS François, CELESTE Patricia (pouvoir de BOUDENS David) /

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : ARDOUIN Eliam, CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian (pouvoir de LACHAIZE Yolande), MARTY Bruno, MASCOTTO Jean-Louis, VILLETTE Roger.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian (pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude) /

Communauté de communes du Pays Foyen : BOUDENS David (pouvoir à CELESTE Patricia), GARCIA Miguel (pouvoir à MICHEL Fabrice), ROBERT Pierre (pouvoir à GROSSIAS Mireille), LACHAIZE Yolande (pouvoir à MALANDIT-SALLAUD Christian), PLAT Tristan (pouvoir à MARGOUILLE Michel).

Absents non excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, BREILLAT Jacques, /

Communauté de communes de Montaigne Montravel : MARTY Sylvain /

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : MONGET Olivier.

Le quorum est atteint (29 présents et 6 pouvoirs) le Comité Syndical peut se tenir.

Marie-Claude LAVIGNAC est désignée secrétaire de séance.

M. Christian MALANDIT-SALLAUD, Président, présente ses meilleurs vœux à l'assemblée. Il ouvre la séance à 18h05 en remerciant les délégués de leur présence.

Point n°1 : Politique de gestion de proximité des biodéchets 2023-2027

Le Président remercie le service communication accompagné d'Olivier LECLERCO pour le travail fourni. Le document a été transmis à tous les délégués qui ont pu ainsi en prendre connaissance.

Il poursuit en indiquant que la politique de gestion de proximité des biodéchets présentée correspond à la mise à jour de la politique biodéchets validée par le Comité Syndical du 13 septembre 2022.

Le Président fait part aux délégués de la pénurie de composteur individuel du fait de la demande nationale auprès des fournisseurs, l'USTOM est en attente de la commande passée au mois de septembre. Les formations ouvertes aux usagers ont largement débuté, une formation adressée aux élus a également été instaurée dernièrement et a été très appréciée. Cependant, la taille de notre territoire avec ses 112 communes complexifie la gestion de ces formations. Isabelle GATOS, en charge de cette organisation, ne peut répondre seule à la demande croissante.

Aux formations, s'est ajoutée la mise en place du broyage des déchets verts avec la création d'un certain nombre de plateformes de broyage et le lancement du broyage à domicile avec un test effectué chez M. Pierre Robert. De l'avis général, ce test a tenu toutes ses promesses.

Le Président indique qu'il est donc nécessaire d'embaucher de nouvelles personnes afin de répondre aux besoins sachant que l'USTOM s'est engagé sur un budget de 4K€ pour le développement des biodéchets.

Les résultats escomptés ne pourront se faire sans l'adhésion des Maires c'est pourquoi il est envisagé de mettre en place des réunions de l'ensemble des Maires du territoire afin de faire un bilan des actions mises en place et présenter les différentes solutions s'offrant aux communes pour le traitement des déchets verts.

Il revient sur la pénurie de composteurs plastiques expliquant qu'actuellement cette pénurie ne permet plus de remettre gratuitement un composteur aux usagers ayant participé à une formation. Le service communication, prévention indique que la mise en place d'une liste d'attente entrainerait une gestion très lourde de différents services pour la livraison des composteurs, la communication auprès des usagers en attente sans compter un certain mécontentement des usagers. Actuellement environ 300 usagers sont en attente de formation et l'estimation est de 500 d'ici le mois de mai, le service communication propose donc qu'en attendant la livraison, un composteur en bois douglas soit remis.

Actuellement le coût pour les usagers ayant suivi la formation :

- Composteur plastique : 34.50 € HT, gratuit
- Composteur douglas : 60 € proposé à 15€

Le Président explique aux délégués qu'il n'est pas favorable car cela crée une iniquité envers les usagers, il sollicite l'avis de l'assemblée.

Roger VILLETTE demande à quelle date arrivera la livraison et s'il n'est pas envisageable de se fournir chez d'autres fournisseurs.

Le Président répond que la livraison est prévue en avril ou mai et que tous les fournisseurs sont dans la même situation.

Roger VILLETTE fait remonter la difficulté rencontrée par les personnes âgées concernant l'aération du composteur en bois du fait de la hauteur des planches de devant qui ne se démontent pas.

Fabrice MICHEL explique que pour pallier au manque de composteurs, l'USTOM a déjà acheté chez Leclerc tous les composteurs plastiques leur restant mais ce n'est pas suffisant. Une étude de fabrication de composteurs à partir de palette a été faite mais elle est trop coûteuse et la durée de vie est plus courte. Castilab propose de prendre à sa charge 50% des 15€ du coût du composteur Douglas.

Gilbert BOUTY fait remarquer que la plupart des usagers de sa commune ont des animaux et possède un composteur depuis très longtemps, ils n'ont donc pas besoin qu'on leur remette un composteur.

Le Président reconnaît qu'actuellement on ne connaît pas le potentiel à distribuer. Il estime qu'il est nécessaire de poursuivre les formations malgré le manque de composteurs plastiques mais afin de maintenir l'équité parmi les usagers il ne souhaite pas la remise gratuite de composteur bois.

Il sollicite donc l'avis des délégués sur la suite à donner :

Vote pour la remise gratuite de composteurs bois à l'issue des sensibilisations au compostage des usagers en attendant la livraison de la commande de composteurs plastique:

Résultat du vote :

Pour : 05 voix
Contre : 30 voix
Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à la majorité, décide le maintien de la participation de 15€ pour les usagers souhaitant un composteur bois.**

Le Président revient sur la politique de gestion de proximité des biodéchets en indiquant qu'un certain nombre de communes (Sainte Terre, La Réole, Sauveterre, Gironde sur Dropt) ont opté pour la mise en place de composteurs fontaines, en attente de la délibération pour Monségur et Castillon. Un marché « innovant » est à l'étude. Concernant les composteurs grutables le nombre d'implantation est estimé à 60.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question, il propose donc au Comité Syndical de passer au vote :

Vote pour valider la politique de gestion de proximité des biodéchets 2021-2027 telle que présentée.

Résultat du vote :

Pour : 35 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la politique de gestion de proximité des biodéchets 2021-2027 telle que présentée.**

Point n°2 : Adhésion au Syndicat Départemental Energie et Environnement de la Gironde (SDEEG)

Le Président explique que l'USTOM ayant la possibilité d'acquérir des terrains contigus à la déchèterie de La Réole, il paraît judicieux de passer par l'intermédiaire du SDEEG pour réaliser les actes notariés.

Le coût de l'adhésion au SDEEG est de 50€ par délégué et la délibération d'adhésion comprend la nomination de 5 délégués qui représenteront l'USTOM au Conseil d'Administration.

Ces 5 délégués ne doivent pas être déjà désignés par une autre collectivité. Le SDEEG a identifié les délégués ne pouvant être nommés pour représenter l'USTOM :

Mesdames

Liliane POIVERT, Agnès ALFONSO-CHARIOL, Chantal ROCHEREAU.

Messieurs

Jean-Pierre ROUBINEAU, Jean-Claude VACHER, Yannick GUIMBERTEAU, Daniel FENELON, Roger VILLETTE, Jacques ANGELY, Bernard BOUCHON, Jacques BREILLAT, Charles FAURE, Daniel THIBEAU, David AMBLEVERT, Bernard LAMOUREUX, Dounia GARCIA.

Le Président indique que Fabrice MICHEL et Bastien MERCIER se sont proposés lors du dernier bureau, il sollicite donc les délégués pour les trois places restantes : Olivier GRADIT, François MAS et Gilbert BOUTY se sont proposés.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question. Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour :

- Valider l'adhésion au SDEEG
- Désigner Messieurs Fabrice MICHEL, Bastien MERCIER, Olivier GRADIT, François MAS et Gilbert BOUTY pour le représenter.

Résultat du vote :

Pour : 35 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

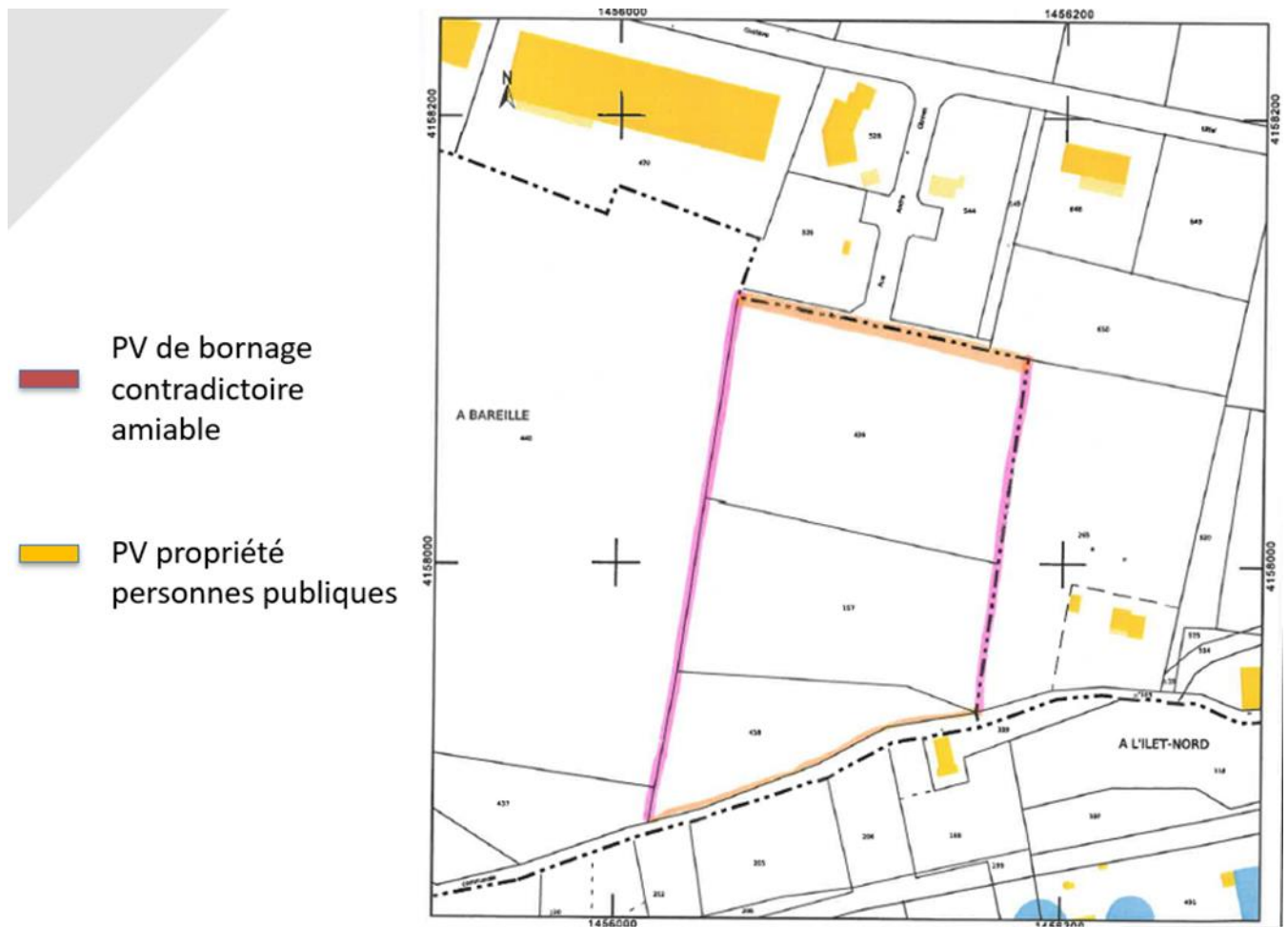
- Le Comité Syndical, à l'unanimité,
 - Valide l'adhésion de l'USTOM au SDEEG
 - Désigne Messieurs Fabrice MICHEL (1^{er} Vice-Président), Bastien MERCIER (2^{ème} Vice-Président), François MAS (3^{ème} Vice-Président), Olivier GRADIT (délégué), et Gilbert BOUTY (délégué) pour le représenter.

Point n°3 : Achat de terrains à la Réole

Le Président rappelle que l'opportunité d'acquérir trois parcelles de terrain jouxtant la déchèterie de La Réole s'est présentée. Ces parcelles sont cadastrées :

- AV 01 439 pour une contenance de 01 h 22a 86ca (1€ le m²)
- AV 01 157 pour une contenance de 00 h 92a 11ca (0,50 ct le m²)
- AV 01 438 pour une contenance de 00 h 48a 19ca (0,50 ct le m²)

Soit un total 02 h 63a 16ca pour un prix global accepté par la propriétaire de 19 301 €



Le Président précise que 8 000 m² serviront à l'extension de la déchèterie et un nouveau contrat d'affermage pour 189 316 m² sera signé avec le fermier actuel. Une étude de sol G10 est programmée début février.

Bruno MARTY fait part aux délégués que la rétrocession du chemin d'accès rue André Citroën appartenant à la Mairie de La Réole pourrait être envisagée :



Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Pas de question. Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour :

- Autoriser le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de des parcelles citées ci-dessus.
- Autoriser le Président à signer un sous-seing pour l'achat de ces parcelles d'un montant de 19 301 € ainsi que tous les documents afférents à cette acquisition et l'acte authentique d'achat qui en découle.

Résultat du vote :

Pour : 35 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- **Autorise le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des parcelles citées ci-dessus.**
- **Autorise le Président à signer un sous-seing pour l'achat de ces parcelles d'un montant de 19 301 € ainsi que tous les documents afférents à cette acquisition et l'acte authentique d'achat qui en découle.**

Point N°4 : Créances éteintes

Le Président explique que les créances éteintes ne peuvent plus faire l'objet de poursuites, ni de recouvrement, doivent être effacées.

Par conséquent, conformément à la demande ordonnée par le juge, il convient d'entériner l'effacement de la dette d'un usager pour un montant de 43.32€.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question, il propose aux délégués de passer au vote :

- Approuver l'effacement de la dette de l'utilisateur pour un montant de 43.32€.
- Approuver les dépenses correspondantes qui seront constatées sur le budget 2024 de l'USTOM au compte 6542 : créances éteintes, chapitre 65
- Notifier la présente délibération à Monsieur le Trésorier

Résultat du vote :

Pour : 35 voix
 Contre : 00 voix
 Abstention : 00 voix

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- Approuve l'effacement de la dette de l'utilisateur pour un montant de 43.32€.
- Approuve les dépenses correspondantes qui seront constatées sur le budget 2024 de l'USTOM au compte 6542 : créances éteintes, chapitre 65
- Notifiera la présente délibération à Monsieur le Trésorier

Informations

1-Rapport des arrêtés pris par le Président dans le cadre des délégations consenties par le Comité Syndical :
 aucun

Rapport des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations consenties par le Comité Syndical :

- 2023-12-15 : Signature du marché FCS2023-004 - DMS
- 2024-01-01 : Signature du l'avenant 3 du marché FCS2021-006 - Location polybenne
- 2024-01-02 : Signature du l'avenant 3 du marché FCS2019-002 - Transport déchets
- 2024-01-03 : Signature de l'avenant 2 du marché FCS2021-007 - Collecte PAP
- 2024-01-04 : Conclusion d'une ligne de crédit

Le Président explique aux délégués qu'afin de pallier les décalages de rentrées de la redevance incitative du fait du régime dérogatoire et les nombreux mandats bloqués par la trésorerie, il a été nécessaire d'ouvrir une ligne de crédit de 1M4€, elle permettra d'assurer la jonction avec la première vague de facturation.

Il fait une parenthèse sur la TVA indiquant que Mme Nathalie DELATRE, Sénatrice, a indiqué vouloir présenter un amendement sur ce sujet lors de l'examen de la prochaine Loi de Finances..

2-Avancement des travaux à la Recyclerie :

Le Président informe les délégués que compte tenu du planning présenté, des travaux de St Magne, les travaux de la Recyclerie sont reportés en 2025.

Calendrier de la mission : réhabilitation d'une recyclerie

PLANNING	semaines	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	...	janv-25	févr-25
Avant Projet Définitif (APD)	5												
Consultation missions géotechnique G2AVP													
Réalisation G2AVP													
APD bouclage choix techniques, estimation, phasage													
Réunion ABF/mairie et intervenants projet													
Délai retour consultatif ABF													
Calendrier enveloppe "étude-travaux", par corps d'état (OPC)													
Validation USTOM et réunion de présentation													
Permis de construire													
Finalisation PC suite à retour ABF													
Analyse de la déclaration par l'USTOM													
Délai instruction PC													
Projet (PRO)	6												
G2PRO													
PRO/DCE													
Calendrier phasage "travaux", lot par lot, PIC (OPC)													
Validation USTOM et réunion de présentation													
ACT	12												
Consultation entreprises													
Analyse des offres													
négociation													
Présentation et validation RAO													
CAO													
Mise au point													
DET et OPC	36												
Préparation travaux													
calendrier détaillé des études d'exécution (OPC)													
VISA													
Travaux													
AOR													
Réception													

Les non-renouvellements de contrats de certains agents arrivant à échéance du fait de la fermeture pour les travaux sont remis en cause.

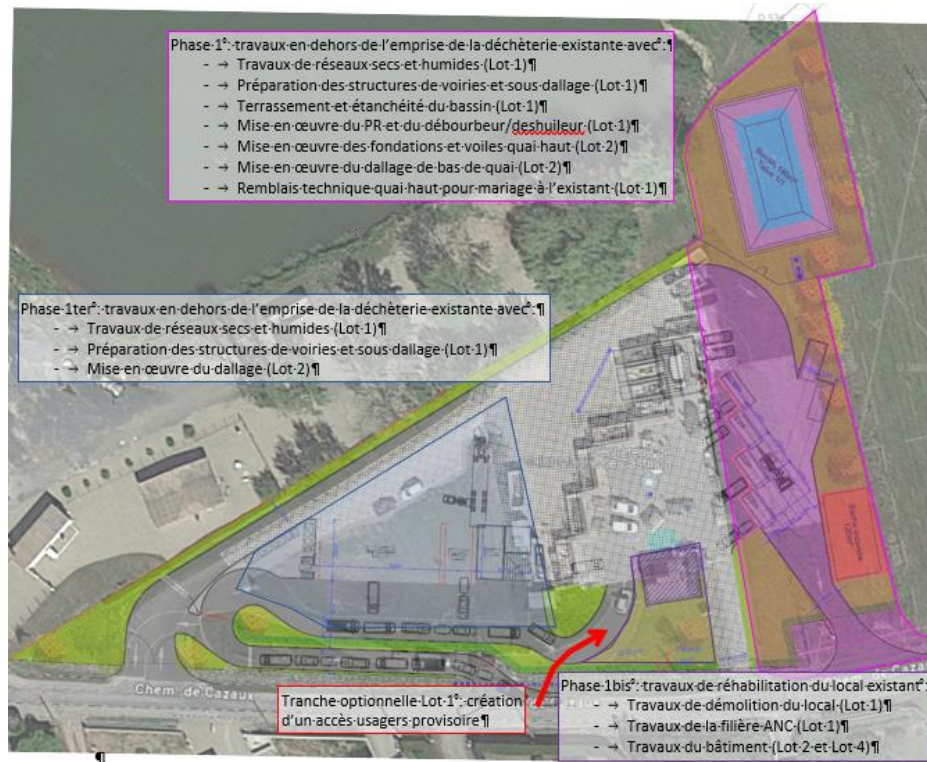
3-Avancement des travaux sur la déchèterie de Saint Magne :

Le Président passe la parole à Hunald BERNIS.

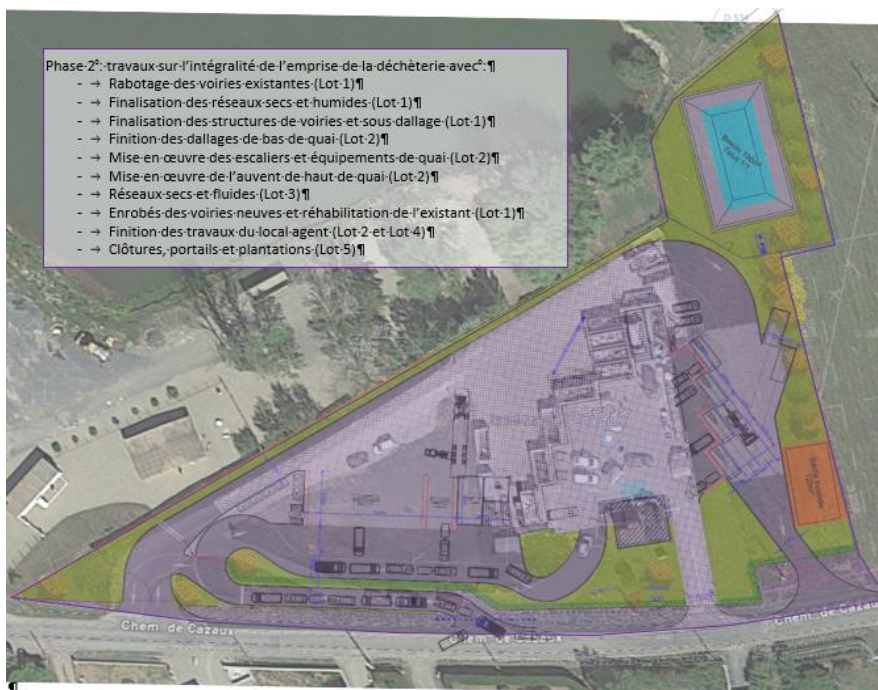
Pour mémoire l'AVP du 28 mars 2023 l'estimation était de 887 000 €HT. À la suite des modifications et les ajouts demandés l'estimation finale du maître d'œuvre est d'environ 1 025 000 €HT (hors tranche optionnelle)

Hunald BERNIS informe les délégués qu'afin d'éviter une rupture du service public il a été demandé au maître d'œuvre un phasage en 3 étapes permettant de rester ouvert pendant la période d'été. La fermeture totale de la déchèterie s'étalerait du début septembre au mois de novembre.

Période 1 : maintien de l'ouverture durée de 4 mois



Période 2 : fermeture pendant 3 mois



La réouverture aux usagers sera effective dès les finitions en haut de quai à plat et la zone à plat réceptionnées.

Après concertation avec les agents de déchèteries, le service exploitation propose des affichages sur site, un communiqué de presse, des informations sur Google et le site ustom.fr en 2 phases :

- Une information sur les prochains travaux et la fermeture de la déchèterie, sans date précisée, au plus tard mi-février,
- Une information sur les dates définitives de fermeture, et une date de réouverture estimée, allongée de deux mois par sécurité.

Les risques de dépôts sauvages sont avérés, il est donc envisagé de mettre en place une chaîne métallique à l'entrée, en bordure de route pour empêcher le parking sur le site et un passage régulier de nos agents (habitants à proximité) pour constater la présence de déchets. Un agent référent sur le chantier pour faire remonter les informations.

Fonctionnement pendant la fermeture (avril à novembre 2024) :

Redirection des usagers de Saint Magne vers Gensac (20mn, 18 M et Sauveterre (25mn, 25Km) :

Projection de la fréquentation d'avril à novembre 2024 :

2023	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
MOYENNE PAR JOUR ACTUELLE								
GENSAC PARTICULIERS	46	49	44	48	54	46	44	40
GENSAC PROS ET ADMINISTRATIONS	2	2	3	3	4	4	3	3
SAUVETERRE PARTICULIERS	46	42	39	42	48	39	39	35
SAUVETERRE PROS ET ADMINISTRATIONS	4	4	5	5	4	4	4	5
ST MAGNE PARTICULIERS	97	104	100	98	105	88	90	86
ST MAGNE PROS ET ADMINISTRATIONS	9	9	10	10	9	8	10	9

La fréquentation sur Gensac et Sauveterre devrait pratiquement doubler posant le problème de capacité d'accueil de ces sites, le contrôle et l'aide au tri des usagers et la gestion des files d'attente.

La gestion des professionnels et administrations ne posant pas de problème, leur fréquentation quotidienne étant très faible.

Conséquences sur les 2 déchèteries :

- Sauveterre : accroissement de la fréquentation

Le quai est relativement grand pour l'accueil des usagers supplémentaires avec un risque d'engorgement à l'entrée sans risque accidentogène puisque la route est peu fréquentée (prévoir un affichage extérieur). Des bennes supplémentaires seront prévues pour les rotations et un agent de Sauveterre ayant son permis poids lourd pourra en cas de besoin aider aux rotations.

Un agent de St Magne sera affecté pour aider les usagers à trier, saisir les apports pendant les files d'attente et fluidifier la circulation.

- Gensac : accroissement de la fréquentation :

Le quai étant très petit se posera donc la question de l'accueil des usagers supplémentaires: par conséquent, il est proposé d'affecter le 2^{ème} agent de Saint Magne en bas de quai pour l'accueil (badgeage, pré-tri (DEEE, PAV, DMS, gravât)).

Les risques d'engorgement de la route avec une file d'attente sur la chaussée sont potentiellement accidentogènes, la mairie de Gensac a donc été sollicitée afin d'utiliser le parking voisin pour le dépôt des déchets verts au sol et du tout-venant dans des bennes de 15 m³ (ces 2 apports représentant la moitié des flux). Une fermeture avec des grilles de chantier sera mise en place, ainsi qu'un affichage indiquant le dépôt et le 2^{ème} agent de Saint Magne surveillera les apports sur le parking et redirigera les usagers si besoin.

Solution pour les professionnels :

Les professionnels seront acceptés sur le quai de Massugas pour les flux admis (tout venant, bois, carton, déchets verts, papier). Une information sera transmise par les affiches prévenant de la fermeture de St Magne.

L'augmentation de l'amplitude d'ouverture des sites est envisagée :

Ouverture 6 jours sur 7 avec changement des horaires :

Ouverture sites 08h15/jour 49h30/semaine	LUNDI 08h30-12h30 13h30-17h45	MARDI 08h30-12h30 13h30-17h45	MERCREDI 08h30-12h30 13h30-17h45	JEUDI 08h30-12h30 13h30-17h45	VENDREDI 08h30-12h30 13h30-17h45	SAMEDI 08h30-12h30 13h30-17h45
AGENT 1 35H	8h15-12h30 13h30-18h	8h15-12h30 13h30-18h	8h15-12h30 13h30-18h	8h15-12h30 13h30-18h		
AGENT 2 35H			8h15-12h30 13h30-18h	8h15-12h30 13h30-18h	8h15-12h30 13h30-18h	8h15-12h30 13h30-18h

Horaires d'été du 15 juin au 15 septembre inclus

Ouverture sites 07h00/jour 41h/semaine	LUNDI 07h-12h 12h30-14h	MARDI 07h-14h	MERCREDI 7h-14h	JEUDI 07h-14h	VENDREDI 07h-14h	SAMEDI 07h-12h 12h30-14h
AGENT 1 35H	7h-14h	7h-14h	7h-14h	7h-14h	7h-14h	
AGENT 2 35H		7h-14h	7h-14h	7h-14h	7h-14h	7h-14h

Ces horaires entraineraient une dilution de la fréquentation et une diminution potentielle des dépôts sauvages.

Ouverture 6 jours sur 7 en maintenant les horaires habituels :

Ouverture sites 07h00/jour 42h00/semaine	LUNDI 09h00-12h00 13h00-17h00	MARDI 09h00-12h00 13h00-17h00	MERCREDI 09h00-12h00 13h00-17h00	JEUDI 09h00-12h00 13h00-17h00	VENREDI 09h00-12h00 13h00-17h00	SAMEDI 09h00-12h00 13h00-17h00
AGENT 1 35H	09h00-12h00 13h00-17h00	09h00-12h00 13h00-17h00	09h00-12h00 13h00-17h00	8h15-12h30 13h30-18h	09h00-12h00 13h00-17h00	
AGENT 2 35H		09h00-12h00 13h00-17h00	09h00-12h00 13h00-17h00	09h00-12h00 13h00-17h00	09h00-12h00 13h00-17h00	09h00-12h00 13h00-17h00

Horaires d'été du 15 juin au 15 septembre inclus

Ouverture sites 07h00/jour 41h/semaine	LUNDI 07h-12h 12h30-14h	MARDI 07h-14h	MERCREDI 7h-14h	JEUDI 07h-14h	VENREDI 07h-14h	SAMEDI 07h-12h 12h30-14h
AGENT 1 35H	7h-14h	7h-14h	7h-14h	7h-14h	7h-14h	
AGENT 2 35H		7h-14h	7h-14h	7h-14h	7h-14h	7h-14h

Cette solution entrainerait moins d'incompréhension des usagers, une dilution de la fréquentation et une diminution potentielle des dépôts sauvages.

Le Président demande s'il y a des questions.

Gilbert BOUTY demande si le coût de l'architecte est prévu dans les 1M€ prévu.

Hunald BERNIS répond que non mais il ne devrait pas être supérieur à 5%.

Il conclut en indiquant que les équipes travaillent sur des solutions permettant la continuité du service public tout en privilégiant la sécurité des usagers et des agents.

4-Test de broyage à domicile dans le cadre de la politique biodéchets :

Afin de réduire le nombre de passage en déchèterie, le Président indique que l'USTOM doit inciter les usagers à faire appel au broyage à domicile et les services doivent accompagner les communes pour la création de plateformes de broyage.

Un premier test de broyage à domicile a été réalisé par l'ESAT du Puch, au domicile de M. Pierre Robert, Président de La CDC du Pays Foyen. Le gisement (8 m³, diamètre des branches de 8 à 10 cm maximum) comportait uniquement du branchage de feuillus, parfaitement rassemblé et réparti en fagots.

Le bilan est très positif, aucun point de blocage n'a été constaté. Le déploiement et le repli ont pris 20 mn, la durée du broyage a été de 30 mn, le volume du broyat obtenu est d'1 m³ pour une durée prestation de 50 mn auquel il faut ajouter le transport.

Mireille GROSSIAS informe les délégués qu'elle était présente sur le site. Elle confirme que le travail a été très bien fait, rapidement et très propre. Elle indique que le directeur de l'Esat souhaiterait que les usagers se regroupent par 3 si possible et aimerait connaître les dates des interventions.

Fabrice MICHEL répond que le fonctionnement n'est pas prévu ainsi, c'est l'Esat qui doit gérer le regroupement des usagers. L'information sur la prestation est passée dans le P'tit vert.

Le Président demande s'il y a des questions.

François MAS revient sur les travaux de la Recyclerie indiquant qu'au bureau a été soumis l'éventuelle mise en place d'une recyclerie sur La Réole.

Le Président répond que sur La Réole le travail se fera avec des associations comme APEFEM, il n'a pas été envisagé de créer une recyclerie avec le même fonctionnement que celle de Pessac. Il indique qu'il est envisagé de trouver un endroit pour stoker les composteurs et le matériel de la recyclerie c'est pourquoi il a été demandé d'effectuer les travaux en plusieurs phases.

Bruno MARTY précise qu'effectivement il a été envisagé d'ouvrir une recyclerie dans le sud mais il ne faut pas que cette ouverture mette en péril l'association existante. Par conséquent le local disponible serait mis à disposition de l'association afin de gérer la vente des objets apportés par la recyclerie.

5-Panneaux photovoltaïques : Rimons

Le Président passe la parole à Hunald BERNIS qui rappelle que l'USERCTOM (actuel USTOM) a exploité une ancienne décharge sur la commune de Rimons (33) au lieu-dit « Le Vignoble » dont l'activité a été stoppée en 1999. L'ancienne décharge est répertoriée comme un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

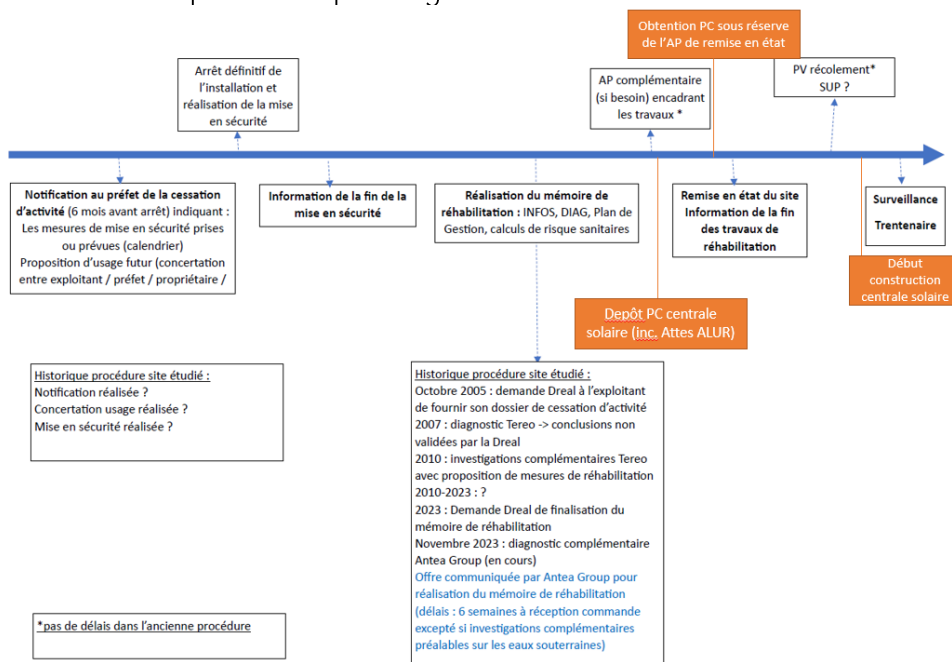
En 2007 puis en 2010 des études et des investigations, demandées par l'USERCTOM, ont été menées par Téréo avec une proposition de modalités de réhabilitation portant sur la gestion des lixiviats. La cessation d'activité de l'ancienne décharge n'a pas été actée par la DREAL et aucuns travaux de réhabilitation n'ont été engagés à ce jour.

Dans le cadre du développement du projet centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge, porté par Total Energie, soumis a permis de construire et a une évaluation environnementale, la DREAL demande que l'ancien exploitant (USERCTOM avec compétence transférée à l'USTOM) ait au préalable finalisé la cessation d'activité de l'ancienne décharge avec la définition des mesures de réhabilitation et, si besoin, la réalisation d'investigations préalables.

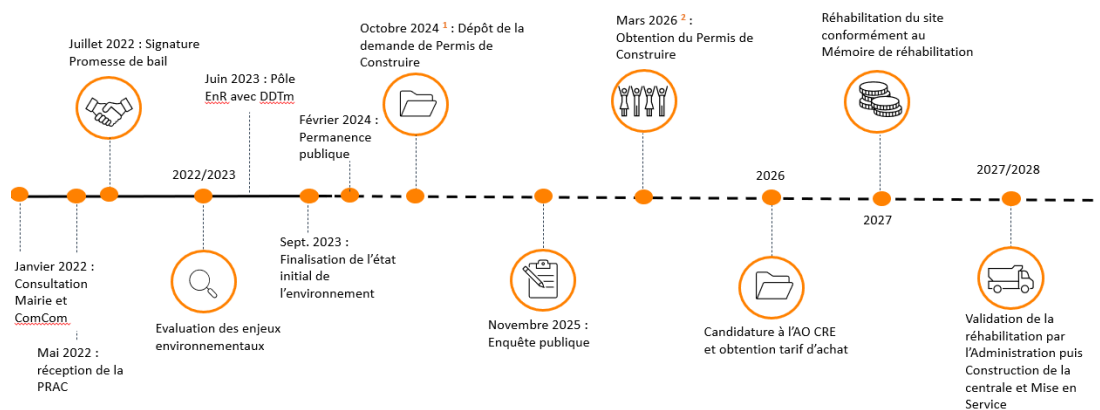
Un mémoire de réhabilitation de l'ancienne décharge est confié à Antea Group par l'USTOM via l'engagement financier de TOTAL (déduit de la soulte de départ en cas d'aboutissement du projet, le remboursement n'en sera pas sollicité en cas d'arrêt). Ce mémoire permettra de justifier à l'ETAT d'un usage similaire à la dernière période et également l'usage futur de centrale photovoltaïque envisagé par Total Energie et connaître le montant des éventuels travaux de réhabilitation et modalités de suivi. Ce mémoire sera rendu vers le mois d'avril.

Pour mémoire, seule une promesse de bail a été signée le 6 juillet 2022 dans laquelle Total a anticipé une couverture de mises en conformité éventuelles.

Hunald BERNIS présente le planning :



Planning prévisionnel



¹ Hypothèses : - dépôt du Mémoire de réhabilitation et dimensionnement de la centrale finalisé pour avril 2024
- dépôt PC possible avant validation par l'Administration du Mémoire de réhabilitation
- aucune demande de modifications dans le cadre de l'instruction du Mémoire de réhabilitation
- finalisation du volet impacts et mesures par le bureau d'étude en écologie
- attestation ALUR/ pièce PC16-6 du dossier de permis obtenue

² Hypothèse : Le PC peut être délivré sous réserve de l'AP de remise en état

Hunald BERNIS présente les suites à venir :

Un forage doit être fait pour justifier de la couche d'argile en place et des mouvements de lixiviats.

Un projet de courrier adressé au Préfet sur la procédure envisagée est en attente de retour de TOTAL. Il sera transmis après obtention de l'estimation du budget de réhabilitation et les résultats du mémoire, qui permettront de préciser la faisabilité et les procédures à engager : ICPE et PC.

Une rencontre avec le Président de la CDC de l'Entre Deux Mers est prévue le vendredi 8 mars

La mairie de Rimons a fait les démarches pour obtenir le classement des parcelles en ZAENR (Zone d'Accélération de la production d'Énergie Renouvelable) et une réunion publique a été organisée fin 2023.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question.

Il lève la séance à 20H00 en remerciant les délégués de leur présence.

La secrétaire,

Marie-Claude LAVIGNAC

Le Président,

Christian MALANDIT-SALLAUD